المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC

INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II

معهد الحسن الثاني للزراعة والبيطرة

N°.....926....SGRH/DRHAS/SG

DECISION

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II

(/u le Dahir N°**1.58.008** du 04 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret Royal N°**513.67** du 09 moharrem 1388 (08 avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret N° **2.77.792** du 20 chaoual 1397 (04 octobre 1977) portant statut du personnel de certains Etablissements de formation de cadres relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et notamment ses articles 8 et 11 ;

(/u le Décret N° **2.21.179** en date du 20 rajab 1442 (4 mars 2021) portant nomination du Professeur **EL HRAIKI Abdelaziz** en qualité de Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II;

(/u Décret n° 2-64-389 du 10 rebia II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

(/u le Décret N° **2-01-94** du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques

(/u le Décret N° **2-01-96** du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;

(/u le Décret N°**2.05.72** en date du 29 chaoual 1426 (02 décembre 2005) portant statut particulier du corps interministériel des Techniciens ;

(/u l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime **N°620.14** du 24 Rabii I 1435 (24 Février 2014) fixant les conditions, procédures et le programme du concours pour le recrutement des techniciens du 3ème et 4ème grade ;

(/u la circulaire du chef du gouvernement N° **24/2012** du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;

Vu la circulaire N°**16/2020** en date du 07 octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle ;

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, organise un concours pour le recrutement de six (06) Techniciens de 3ème Grade, titulaires des diplômes suivants :

N° Poste	Diplômes	Nombre de Postes
1	Technicien spécialisé en science du sol, ou en agriculture, ou en géologie, ou en chimie, ou en microbiologie (ou équivalent)	**1**
2	Technicien spécialisé en Biologie ou en Biotechnologie, ou en Chimie (ou équivalent)	**2**
3	Technicien Spécialisé en Topographie (ou équivalent)	**1**
4	Technicien Spécialisé en Biologie (ou équivalent)	**1**
5	Technicien Spécialisé en Informatique, ou métier de livres (ou équivalent)	**1**

ARTICLE DEUX : Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de Technicien, délivré par l'un des Etablissements de Formation Professionnelle crées selon le Décret N°2.86.325 en date du 09 Janvier 1987 ou un diplôme équivalent.

ARTICLE TROIS : Le concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés à la date du concours de 18 ans au moins et 40 ans au plus.

ARTICLE QUATRE : 25% des postes budgétaires objet du présent concours, est réservé aux résistants, anciens combattants et aux pupilles de la nation.

ARTICLE CINQ : Les candidats remplissant les conditions requises doivent obligatoirement postuler à travers la plateforme électronique accessible via le lien suivant : **recrutement.iav.ac.ma**.
Ne sont recevables que les candidatures reçues en ligne.
Le dernier délai de candidature est fixé au **08 Juillet 2024** à 16h.
Les candidats doivent compléter le formulaire de participation, des documents suivants :

- Demande de participation précisant le poste, le nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone et son adresse électronique,
- Un Curriculum Vitae comprenant une photo récente du candidat. ;
- Une autorisation signée par le responsable hiérarchique avec la mention « avis favorable » pour les candidats en activité dans le secteur public ;
- Copie légalisée du diplôme de technicien spécialisé (copie de la décision d'équivalence légalisée, cas échéant),
- Copie légalisée du Baccalauréat
- Extraits d'acte de naissance,
- Copie légalisée de la CIN
- Fiche anthropométrique

Les dossiers des candidats en qualité de résistants doivent être présentés par le biais du Haut-Commissariat aux Anciens résistants et membres de l'armée de libération, accompagnés d'un certificat attestant cette qualité
Les dossiers des candidats en qualité de pupilles de la nation, anciens combattants ou anciens militaires doivent parvenir par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, accompagnés d'un certificat attestant cette qualité

ARTICLE SIX : Il sera procédé à la présélection de candidature sur la base des conditions mentionnés dans l'article 1, 2 et 3.
Les listes des candidats sélectionnées pour passer le concours seront publiées sur le site de l'IAV Hassan II :www.iav.ac.ma et le site emploi public : www.emploi-public.ma .
Ces listes seront considérées comme convocation au concours.

ARTICLE SEPT : Les candidats admis devront déposer la version papier de tous les documents demandés à l'article N°5 plus haut ;

ARTICLE HUIT : Le concours aura lieu à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II – Rabat selon le calendrier suivant :
Epreuve écrite : le 17 Juillet 2024
Epreuve Orale : à partir du 29 Juillet 2024

ARTICLE NEUF : L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale, dont la durée et les coefficients sont répartis comme suit :

Epreuves	Durée	Coeff.
Epreuve écrite : un sujet ou des questions portant sur les attributions de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II ou sur la spécialité demandée ou les taches et les compétences professionnelles liées au poste.	3 h	3
Epreuve Orale ou Pratique : Entretien du candidat avec le jury sur des sujets divers pour évaluer ses aptitudes à accomplir les tâches liées au poste à pourvoir ou un examen pratique lié à la spécialité demandée.	Entre 15 et 30 Minutes	2

ARTICLE DIX : Le jury de l'examen est composé d'au moins trois membres dont le président. Ces membres doivent être parmi les cadres ayant des qualifications, des compétences dans le domaine et un grade supérieur à ceux des candidats.

ARTICLE ONZE : la commission de surveillance comprend au moins, trois membres dont le président.

ARTICLE DOUZE : les membres de jury et la commission de surveillance sont désignés par décisions du Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

ARTICLE TREIZE : les épreuves écrites et orales sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

ARTICLE QUATORZE : L'admissibilité à l'épreuve orale est prononcée lorsque le candidat a obtenu, pour l'épreuve écrite, une note au moins, égale à 10 sur 20.

ARTICLE QUINZE : Le jury de l'examen arrête la liste des candidats déclarés définitivement admis, classés par ordre de mérite dans la limite des postes mis en compétition parmi les candidats ayant obtenus une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20, sans l'obtention d'une note éliminatoire.

Le résultat final de l'examen est arrêté par décision du Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dans la limite des postes mis en compétitions et affiché sur le site de l'IAV Hassan II www.iav.ac.ma et sur le portail emploi public www.emploi-public.ma

Pr. Abdelaziz EL HRAIKI
Directeur de l'Institut Agronomique
et Vétérinaire Hassan II

19 Juin 2024

Adresse : Madinat Al Irfane, B.P. 6202. Rabat – Maroc
Tél : (00212) 537770792/771745
Fax: (00212) 0537 77 58 45
Site web: http://www.iav.ac.ma

العنـوان: ص.ب 6202 الربـاط المعاهد الربـاط - المغرب
الهـاتف: 771745 / 07 92 53777 (00 212)
الفـاكس: 45 58 77 0537(212 00)
موقـع الأنترنيت : http://www.iav.ac.ma